

NOUVEAUX CRITERES DU LABEL PING SANTE (au 1^{er} janvier 2020)

1 / Ping forme, Santé Bien-être (11 critères)	2 / Ping Santé sur ordonnance (4 critères)
1/ Encadrant formé au Sport-santé Module A = animateur entretien physique	1/ Label Ping forme, Santé Bien-être déjà obtenu obligatoirement
2/ Existence d'un créneau spécifique "santé"	2 / Encadrant formé au Sport-santé Module B = Moniteur Ping sur ordonnance
3/ Organisation d'animations pour les publics non-compétiteurs	
4/ Partenariat avec un organisme (AFM Téléthon, association 3 ^{ème} âge, maison de santé)	
5/ Actions promotionnelles pour attirer ces publics	
6/ Existence d'un créneau « pratique en loisirs »	3 / Utilisation des outils fédéraux identifiés « Santé », exemple : carnet de suivi du patient
7/ Existence d'un créneau spécifique « Insertion sportive » (public en difficulté sociale)	
8/ Utilisation de la salle avant 16h00	
9/ Partenariat avec une structure médicalisée (hôpitaux, EPHAD, centre de rééducation)	4 / Matériel adapté = défibrillateur accessible et identifié, plan intervention urgence, oxymètre de pouls, tensiomètre ...
10/ Au moins 11 % de licencié.e.s dans le club (3 ^{ème} âge)	
11/ Matériel adapté (réalisation de séance, exemple : swiss ball, élastique, plateau proprio...)	Tous les critères sont obligatoires

Pour pouvoir bénéficier du Label (1) / Ping forme, Santé Bien-être, le club devra valider 8 critères dont 4 critères obligatoires (en surligné jaune) dans les 11 critères proposés.

Pour pouvoir bénéficier du Label (2) / Ping Santé sur ordonnance, le club devra avoir validé en amont le Label (1) / Ping forme, Santé Bien-être et tous les critères sont obligatoires (en surligné vert).